

MOTION
C. R. T 2015

Monsieur le Directeur du département du GARD,

Suite au récent recensement par la Direction auprès des différents chefs de service concernés par la mise en place en 2015 du centre de renseignements téléphoniques, **les agents des brigades départementales de vérifications et du pôle contrôles et expertises de NIMES et de la DIRECTION** ont sollicité les organisations syndicales afin de relayer leurs revendications et vous faire savoir qu'au regard des conditions de travail sans cesse dégradées, ils ne souhaitaient plus assurer leurs vacations pendant la campagne d'impôt sur le revenu. En effet :

- La fin de la sanctuarisation de la sphère du contrôle fiscal avec la première suppression de poste cette année qui sera suivie à n'en pas douter par d'autres dans un proche avenir. Des suppressions d'emplois toujours non complètement assumées dans la mesure où les agents concernés n'ont toujours pas été avisés.
- Le non remplacement **de trois agents dans le PCE** pénalisant irrémédiablement le cadencement du service tant au niveau du contrôle que de la programmation .
- Le refus de la prise en compte dans l'attribution de l'objectif quantitatif des brigades et du PCE des absences des agents (maladie, maternité, formation, départ en retraite prévisible, réussite aux concours....)..
- L'absence de soutien des agents lors de la mise en place des nouvelles applications (frais de déplacements dont la revalorisation est toujours attendue...) ou du changement de bureautique (libre office : calc, writer).
- Le refus persistant de la Direction d'accorder aux vérificateurs l'accès à BUSINESS EVERYWHERE perpétuant une discrimination avec leurs homologues de la DIRCOFI , accès qui pourtant améliorerait leurs conditions de travail. Que faut-il penser du stage obligatoire organisé il n'y a pas si longtemps par la Direction sur la discrimination ?
- Un cadencement de plus en plus contraint avec des opérations de plus en plus lourdes (multiplication des ESFP, des reconstitutions de recettes ou de résultats sans pour autant une programmation de VP suffisante afin d'équilibrer le programme annuel).
- Un approvisionnement erratique en fiches 3909 pour les BDV (liée en partie aux suppressions de postes dans les PCE) perturbant le cadencement demandé (engagement, notification, rendu du dossier).
- Sentiment d'un sérieux décrochage entre l'évolution et l'importance de la fraude clairement reconnue et les moyens et la stratégie du contrôle fiscal.
- Le nombre très limité de départements en France ont mis en place ou ont pérennisé le CRT y compris dans la région et même dans l'inter région .
- La totale indifférence de la Direction de mettre aux normes les câblages dans certains bureaux et ce malgré de nombreuses demandes maintes fois réitérées et consignées de plus sur le cahier d'hygiène et sécurité (câbles au sol non protégés par des goulottes, câble au sol non protégé traversant deux bureaux., matériel défaillant en particulier la photocopieuse.).
- Accessoirement la fin de la rémunération de ces vacations.

conduisent les agents à estimer :

-- qu'au regard de la politique de suppression drastique du personnel à la DGFIP depuis de nombreuses années, nous n'avons plus les moyens humains de préserver l'image d'une administration de services durant la campagne d'impôt sur le Revenu. **La vitrine est brisée** et l'usager au cœur de nos préoccupations longtemps mis en avant **n'est malheureusement** plus de mise au regard des moyens octroyés à notre administration. Ces conclusions ont été tirées par la **DDFIP du GARD** elle-même qui a décidé pour sauvegarder l'accomplissement minimal des missions de fermer un jour par semaine les HDF et Trésoreries du département.

-- qu'il est vain de continuer de jouer sur la fibre de la solidarité entre les services, sur la conscience professionnelle et la technicité des agents d'autant plus que le respect et la reconnaissance de ces derniers ne sont plus assurés : **la corde est cassée.**

Ainsi, les vérificateurs et plus généralement l'ensemble des services sollicités pour le CRT estiment qu'il est grand temps dans un tel contexte d'adapter les moyens aux enjeux, de reconnaître qu'une partie de ce service public ne peut plus être assurée au risque de mettre gravement en danger la mission fondamentale d'un vérificateur ou d'un agent du PCE que constitue **le contrôle de l'assiette de l'impôt**. Le contrôle fiscal doit demeurer plus que jamais un enjeu pour l'action publique non seulement budgétaire mais aussi en termes de justice fiscale et doit à ce titre constituer une mission véritablement prioritaire.

Dans ces conditions, il vous est demandé de revenir à une participation des agents au C.R.T sur la base **exclusive du volontariat et du bénévolat.**